

PROVINCE DU BAS-CANADA, } A TOUS ceux qui les présentes verront, PHILIPPE AUBERT DE GASPE', Sheriff du District
DISTRICT DE QUEBEC. } de Québec, dans la Province du Bas-Canada, SALUT:

ATTENDU que le *Vingt neuvième Jour de Janvier Mil huit Cent vingt deux,*
certain Writ d'Exécution obtenu et émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles dans et pour
le dit District de Québec, à la poursuite d' *Honoré Gales, Marchand, de la Cité de Montréal, dans le Comté et,*
District de Montréal

contre les Terres et Possessions de *Joseph Bouchette, Cuivier, Arpenteur Général, de la Cité de Québec,*
dans le Comté et District de Québec,

a moi adressé et délivré en due forme de loi afin de l'exécuter; en vertu duquel Writ, moi le dit Sheriff, ai saisi, pris entre mes mains et en Exécution, comme
appartenant au dit *Joseph Bouchette. 1. Un Emplacement Situé à la place des Bateaux, quartier*
du palais, dans la Cité de Québec, consistant en ce qui peut se trouver entre
les limites ci désignées, savoir, borné par devant à la dite place des Bateaux, abou-
tissant par derrière à l'emplacement de Louis Berat dit Coquillard, tenant
d'un côté vers le nord aux représentants Jérôme Martineau, et d'autre côté vers
le Sud à James Mann, ou représentants; ensemble une Maison de pierre à un
étage, et un hangar aussi de pierre, sur le dit emplacement.

ET ATTENDU que moi le dit Sheriff, après avoir ainsi saisi et pris en exécution les dites prémisses, ai proclamé et donné Avis Public par la voie
de la Gazette de Québec et à la porte de l'Eglise Paroissiale de Québec

qu'elles seroient mises en vente et adjudgées au plus offrant et dernier enchérisseur, en mon Bureau en la Maison de Justice de la dite Cité de Québec, le *Dixième*
Jour de Juin Courant

et les dites Prémisses étant alors mises en vente, en la manière accoutumée en la place sus-dite *Monsieur Joseph Sapeville de Québec*
Orfèvre
se portant le plus offrant et dernier enchérisseur en est devenu l'Acquéreur pour le prix et la somme de *Deux cent, quatrevingt Dix Livres,*
Argent Courant de cette Province du Bas Canada

SACHEZ DONC que moi le dit PHILIPPE AUBERT DE GASPE', Sheriff comme sus-dit, pour et en considération de la dite Somme de *Deux Cent, quatrevingt*
Dix Livres Courant à moi duement payée par le dit *Monsieur*
Joseph Sapeville

dès ou avant le scellé et la livraison de ces présentes, et dont quittance, ai contracté, vendu et assigné et en vertu du sus-dit Writ d'exécution et de ma dite charge
de Sheriff et par ces présentes, vend et assigne, pour autant qu'il est en moi et que je puis légalement le faire, au dit *M. Joseph Sapeville*

les dites prémisses et dépendances y appartenantes, telles que ci-dessus désignées, comme aussi tous et chaque droit, titre, intérêt, pro-
priété, réclamation, et demande quelconque, que moi le dit Sheriff ai dans et sur eux en tout comme en partie; pour être les dites prémisses et dépen-
dances être possédées et tenues par le dit *M. Joseph Sapeville*

ses Hoirs et Ayans cause, pour le propre usage, bénéfice et avantage de *lui* le dit *M. Joseph Sapeville*

ses Hoirs et Ayans cause pour toujours et à jamais; sauf les rentes, droits et servitudes auxquels les dites prémisses sont assujetties. En foi de quoi moi le dit Sheriff
j'ai apposé ma Signature et mon Sceau en la Ville de Québec sus-dite, ce *Dix Septième* jour de *Juin* dans la *Seconde Troisième*
Année du Règne de Notre Souverain Seigneur GEORGE QUATRE, par la Grâce de DIEU Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande.
Défenseur de la Foi; et dans l'Année Mil Huit Cens Vingt-*un. Deux*

Signé, scellé et délivré
en présence de *G. Leblond*
H. Robitaille

Philippe Aubert de Gaspé
Archives de la Ville de Montréal

Contrat de
vente en faveur
de Monsieur
Joseph Laperrière

Gata

et

Bombette